

Nature et Bien-être

Adresse de correspondance :
13bis, rue Rouget de Lisle
92600 Asnières

Contact : Claudine Hervé
Tel : 06 08 68 29 66
Courriel : nature-be@wanadoo.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

Journée de rencontre autour du MISP
Animée par Sylvie Héту

Dates : 1^{er} novembre 2023 de 9h00 à 17h30

Lieu : Maison d'Accueil de l'Assomption
17, rue de l'Assomption - 75016 Paris

Tarifs :

- Inscription entre le 23 janvier et le 31 mai 2023 : 90,00 €
- Inscription entre le 1^{er} juin et le 31 août 2023 : 110,00 €
- Inscription à compter du 1^{er} septembre 2023 : 120,00 €

Nom:Prénom :.....

Profession :

Adresse.....

Email :.....

Téléphone :

Merci de joindre à ce bulletin le règlement complet de cette journée établi à l'ordre de « Nature et Bien-être ». Votre inscription sera réputée valide à réception du règlement complet.

A compter de la date de signature de ce présent bulletin vous avez un délai de 10 jours pour vous rétracter. Vous devrez en informer Nature et Bien-être par mail (les sms ne seront pas pris en compte).

L'organisateur se réserve le droit d'annuler cette journée dans le cas où toutes les conditions (nombre de participants, organisation du lieu, etc) ne seraient pas réunies.

Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance des **Modalités de dédit ou d'interruption de formation** figurant en annexe du présent document.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Date :

Signature :

Annexe au Bulletin d'inscription

Modalités de dédit

Un empêchement est toujours possible qui ne vous permettrait pas de participer à cette journée.

ATTENTION : toute annulation doit obligatoirement être faite par écrit (les sms ne sont pas pris en compte)

Il est entendu que pour toute annulation ou report dû à un cas de force majeure justifié (maladie, accident, deuil, etc.), le montant versé au moment de l'inscription sera remboursé. En cas d'empêchement pour des raisons médicales, un certificat médical devra justifier l'incapacité d'assister à cette journée.

Tout remboursement sera effectué dans un délai de deux mois à réception de la demande écrite, et le cas échéant, des justificatifs.